

## ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES CITOYENS VOLONTAIRES AU CONSEIL DE LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

Le Maire de la Commune de PIBRAC ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article n° L.2143-2 permettant au Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 202202DEAC20 en date du 8 février 2022 créant le Conseil de la dynamique économique et fixant sa composition comme suit :

- Le Président, le conseiller municipal en charge des projets économiques de la ville,
- 6 membres issus du Conseil municipal élus en son sein,
- 6 membres volontaires minimum, issus de la société civile résidant ou travaillant à Pibrac.

Vu les candidatures reçues émanant d'administrés pibracais ainsi que d'acteurs économiques de la ville ;

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner les membres de cette assemblée ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés au Conseil de la dynamique économique :

- Madame Catherine POMMIER
- Madame Cécile LENGIN
- Monsieur André GOIG
- Monsieur Maxence BLAUWART
- Monsieur Anthony OLMOS
- Monsieur Jean-Yves VILAIN
- Monsieur Mathieu DEDIRI
- Monsieur Philippe CAUSSADE
- Monsieur Loïc KEROUANTON
- Madame Lydie ASIN
- Madame Christelle DAVERSIN
- Monsieur Michel DEVYLDERE
- Monsieur Daniel CAZY
- Madame Sandrine MOLLA
- Monsieur Léandro DE SA
- Monsieur Sébastien DIAZ
- Monsieur François PROUVOT

**Article 2** : Le Maire et la Directrice Générale des Services de la Commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées, inscrit au registre des arrêtés de la commune, et copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département.

Fait à PIBRAC, le 22 juin 2022

Le Maire,

  
Camille POUPONNEAU